



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2016

Date de convocation du conseil municipal : le 18 juillet 2016

En raison de l'empêchement de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ARNAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, en application des dispositions de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU, Pierre-Emmanuel JACQUEMET, Mikael THOMAS et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY (*jusqu'au point 2 inclus*)

Pouvoirs : Yves GENEVOIS à Marc ARNAUD et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET (*jusqu'au point 2 inclus*)

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :**

[www.mairie-de-vaujany.fr](http://www.mairie-de-vaujany.fr)

- 1) Le Conseil approuve le procès-verbal du 8 juillet 2016.
- 2) Le Conseil approuve la prolongation de la promesse de vente relative à l'acquisition des parcelles F 407- F 839 et F 841 avec la Société RAMPA REALISATIONS pour une durée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 juillet 2017.
- 3) Le Conseil approuve le montant du programme pour les travaux de réaménagement de la gare du téléphérique fixé à 450 000 € HT honoraires inclus et décide de lancer les consultations de Maîtrise d'œuvre, SPS et Contrôle technique afférentes.
- 4) Le Conseil sollicite une subvention au taux maximum des travaux de protection des périmètres immédiats de captages auprès du Département de l'Isère, de l'Agence de l'Eau et de CLE Drac Romanche.
- 5) Le Conseil approuve le programme des sorties et voyages proposés par la Commission Culture de la Commune pour l'année 2017 et décide de lancer une consultation pour la mission d'organisation de ces sorties et séjours culturels.
- 6) Le Conseil approuve les modalités de mise en œuvre et fixe les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2017.
- 7) Le Conseil approuve l'Avant-Projet-Définitif des travaux pour la mise en accessibilité du bâtiment ERP Mairie - Salle des fêtes pour un montant de 40 000 € HT et décide de lancer la consultation afférente pour la réalisation des travaux.

Pour le Maire empêché,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Marc ARNAUD

